



Bulletin de sécurité - Numéro : **0000036**

Publié le **27 septembre 2024** par le ministère du Travail, des Compétences et de l'Immigration

## Sécurité des systèmes de réfrigération des patinoires

### Résumé

La Direction de la sécurité fait les six recommandations suivantes pour améliorer la sécurité des systèmes de réfrigération des patinoires et ainsi prévenir les blessures graves.



Avoir en place, à l'intention des employés, des procédures fournissant des conseils et des instructions claires sur les dangers associés aux systèmes de réfrigération ainsi que sur les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du lieu.



Seul le personnel qualifié doit avoir accès aux locaux de réfrigération mécanique; toute autre personne doit être accompagnée par une personne qualifiée. Les employés doivent savoir où se trouvent les boutons d'arrêt d'urgence, les boutons de ventilation d'urgence et les sorties de secours; ils doivent de plus connaître les mesures à prendre pour assurer l'« étanchéité » de la salle mécanique.



Élaborer et mettre en œuvre des directives pour les urgences relatives aux systèmes à l'ammoniac. Ces directives peuvent être enseignées de même qu'affichées dans des endroits facilement accessibles à l'intérieur et à l'extérieur de la salle technique.



# BULLETIN DE SÉCURITÉ

NOVA SCOTIA  
NOUVELLE-ÉCOSSE



Mettre en place un programme de test de la saumure, et s'assurer que les personnes qui s'occupent du système de réfrigération, les mécaniciens de réfrigération et les ingénieurs électriciens sont formés à ce programme.



Effectuer une évaluation et un essai des systèmes de ventilation pour déterminer l'efficacité de la ventilation interne du local technique ainsi que de l'évacuation externe de manière à minimiser le risque d'exposition.



Mettre en place un programme d'entretien du système de réfrigération comprenant les éléments suivants : usure et fin de vie de l'équipement et des dispositifs de sécurité, ressources, approbations et responsabilité.

## Nous joindre

Pour en savoir plus sur les règlements, poser des questions ou obtenir de l'aide, communiquer avec la Direction de la sécurité par téléphone au 1-800-9LABOUR (1-800-952-2687), ou par courriel à : [SafetyBranch@novascotia.ca](mailto:SafetyBranch@novascotia.ca).

